

SÉANCE ORDINAIRE

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

9 MAI 2011

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la municipalité de L'Isle-Verte tenue à la salle municipale le lundi 9 mai 2011, à 20 heures, à laquelle sont présents :

MONSIEUR ROLAND VAILLANCOURT  
MONSIEUR DANIEL GAGNON  
MONSIEUR NORMAND CÔTÉ  
MONSIEUR LÉONARD DION  
MONSIEUR VALOIS CARON  
MONSIEUR YVES CÔTÉ

tous membres du conseil siégeant sous la présidence de :  
MONSIEUR SERGE FOREST, maire.

Après lecture de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté avec l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Il est par la suite proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance publique tenue le 11 avril 2011 soit approuvé avec la modification suivante : « Mention de l'absence de monsieur Daniel Gagnon ».

11.05.3.

**Demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jacques Soucy**

Considérant la démarche entreprise par monsieur Jacques Soucy, propriétaire de la résidence située au 96, rue Notre-Dame à L'Isle-Verte, à l'effet d'obtenir l'autorisation de construire un bâtiment attenant à sa résidence;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a, initialement, été déposée faisant état d'un projet d'habitation bifamiliale attenant à une résidence alors que la réglementation d'urbanisme actuelle, dans sa terminologie, ne conçoit ce type d'habitation que sous la forme superposée;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme prévoit introduire de nouvelles dispositions à sa réglementation d'urbanisme permettant ce type de construction;

Considérant que le projet soumis par monsieur Soucy ne présente aucune contrainte particulière, tant au point de vue de son implantation physique qu'à celui de son environnement immédiat (voisinage);

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte accepte le projet de construction présenté par monsieur Jacques Soucy à l'effet qu'une maison de type bifamilial soit construite sous une forme non superposée.

11.05.4.1.1.

**Demande de travaux de drainage d'eau de surface au 101, rue Saint-Jean-Baptiste**

Considérant la demande adressée par le propriétaire de la résidence située au 101, rue Saint-Jean-Baptiste, à l'effet que des mesures soient prises afin d'éliminer les accumulations d'eau, suite à des périodes de pluie, face à sa propriété;

Arrivée de  
Monsieur Yves Côté

Considérant que cette problématique n'est pas présente uniquement dans ce

secteur et qu'il est souvent difficile d'y apporter des correctifs nécessaires sans risquer que ne soit déplacé le problème sur la voie publique;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte informe le propriétaire de cette résidence que sera évaluée la possibilité de régulariser la situation, tout dépendant de l'implication nécessaire.

#### 11.05.4.1.2.

##### **Réclamation de monsieur André Lagacé**

Considérant la réclamation déposée par monsieur André Lagacé faisant état d'un bris qu'a subi son véhicule automobile, le tout étant lié à une pièce d'équipement d'un véhicule incendie qui se serait retrouvée, par mégarde, sur la chaussée;

Considérant que cet incident a nécessité le remplacement d'un pneu ainsi que d'une roue de ce véhicule, le tout totalisant des frais de 113,93 \$ (référence facture de Pièces d'autos G.R.D., # 22138);

Considérant que la compagnie d'assurance de la municipalité fait état que ce type de réclamation doit, préalablement, être acheminé par le particulier à son assureur qui, lui, devrait en assurer le règlement ainsi que le suivi auprès de l'assureur de la municipalité (s'il y a lieu);

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte informe ce citoyen de cette procédure et que, dorénavant, cette procédure soit appliquée dans le traitement de toute autre réclamation.

#### 11.05.4.5.1.

##### **Renouvellement d'adhésion - Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec**

Il est proposé par monsieur Daniel Gagnon et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte assume les frais de renouvellement d'adhésion du contremaître municipal à la corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, pour l'année 2011. Le coût de cette adhésion est de 260,51 \$ (taxes incluses).

#### 11.05.5.1.

##### **Contrat pour l'arrangement de pots à fleurs et jardinières**

Il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte alloue le contrat d'arrangement de pots à fleurs (6 unités) et de jardinières (20 unités) à l'entreprise « Les Serres Du Mont enr. » au montant de 800,00 \$ (plus taxes).

#### 11.05.5.2.

##### **Embauche d'un nouvel employé à titre de préposé aux réseaux d'aqueduc et d'égout et à la voirie municipale**

Considérant qu'un processus de mise en candidatures a pris fin ce 22 avril dernier afin de combler le poste de préposé aux réseaux d'aqueduc et d'égout et de voirie municipale;

Considérant que des entrevues ont été réalisées avec les candidats ayant soumis leur candidature;

Considérant que monsieur Denis Ouellet répondait aux exigences du poste à combler;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Gagnon et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte confirme l'embauche de

monsieur Denis Ouellet au poste ci-haut mentionné et ce, aux conditions suivantes, le tout devant être précisé dans un contrat de travail :

- Début d'emploi : à compter de la présente.
- Salaire : 17,00 \$ / heure, semaine de 40 heures
- Période d'essai : 6 mois à laquelle s'ensuivra une réévaluation
- Exigences : détient une attestation en techniques de gestion des eaux
- Doit entreprendre les démarches nécessaires afin d'obtenir un permis de conduire de classe 3

**11.05.5.3. Participation de la municipalité de L'Isle-Verte à l'activité annuelle de balle donnée (Tournoi Gaston Rivard)**

Il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte réitère son appui à la tenue du tournoi annuel de balle donnée de L'Isle-Verte. En l'occurrence, un prêt de 6 000 \$ est accordé à ce comité organisateur et une demande de couverture en assurance responsabilité civile est acheminée aux assureurs de la municipalité afin que cette dernière prenne charge de toute responsabilité pouvant découler du déroulement de cet événement populaire qui aura lieu du 17 au 19 juin 2011.

**11.05.5.4. Mise en vente de l'équipement de déneigement VOHL**

Faisant suite à une recommandation des membres du comité de voirie, il est proposé par monsieur Daniel Gagnon et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte offre en vente son équipement de déneigement de marque VOHL. Les principales spécifications sont les suivantes :

- Marque : VOHL de l'année 1979
- Transmission : 16 vitesses
- Heures d'usure : pour le moteur avant, 4 234 heures  
pour le moteur arrière, 3 886 heures

L'équipement est vendu tel que vu, sans aucune garantie de bon fonctionnement. Toute personne intéressée peut soumettre une offre d'ici le 27 mai 2011 (sous enveloppe cachetée). La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute offre, ni aucune des offres soumises.

**11.05.6.1. Demande d'appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec - monsieur Raynald Côté**

Considérant la demande déposée par l'entreprise « Les Carrières Dubé et Fils inc. » à l'effet de procéder à l'extraction de matériel granulaire, pour la réalisation des travaux d'infrastructures de l'autoroute 20;

Considérant que cette demande affecte les lots 462, 466 et une partie du lot 467, propriété de monsieur Raynald Côté;

Considérant que l'emplacement des travaux ne contrevient aucunement à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui au dépôt de cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Une réserve est toutefois émise à l'égard d'éventuels répercussions que pourraient entraîner de tels travaux d'extraction sur l'alimentation en eau potable des propriétés privées situées dans ce secteur.

**11.05.6.2. Demande de dérogation mineure - monsieur Vital Potvin**

Une demande de dérogation mineure sera entendue lors de la séance publique du conseil municipal, le lundi 13 juin 2011. L'objet de cette demande vise la division en 2 terrains distincts de 2 400 mètres carrés, un terrain de 4 800 mètres carrés, le tout afin d'ajouter une nouvelle résidence en vertu des articles 101 à 103 de la loi sur la protection du territoire agricole.

### 11.05.6.3.

#### **Règlement 2010-97 modifiant le règlement de zonage 2009-89**

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-89 :

Relativement à l'exploitation des carrières dans les zones : 3-A et 12-A

Relativement à l'usage « Ce » dans la zone 36-C

Relativement aux limites des zones : 18-A, 30-H, 33-H, 34-P, 36-C, 37-H et 38-I

Relativement à autoriser spécifiquement l'usage « station d'épuration » dans la zone 18-A

---

Attendu que la municipalité de L'Isle-Verte a adopté le règlement de zonage 2009-89, le 8 février 2010, et que celui-ci est entré en vigueur le 10 mars 2010;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que le conseil souhaite revoir les normes relatives :

- à l'exploitation des carrières dans les zones : 3-A et 12-A
- aux usages autorisés dans la zone 36-C
- aux limites des zones 30-H, 33-H, 36-C, 37-H, 38-I et 18-A
- à la présence de la station d'épuration municipale dans la zone 18-A

Attendu qu'un premier projet de règlement 2010-97-1 a été soumis au conseil municipal et adopté en séance publique le 13 décembre 2010;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 13 décembre 2010;

Attendu que ce premier projet de règlement a fait l'objet d'une consultation publique le 14 février 2011;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Côté et adopté unanimement, ce qui suit :

---

#### ARTICLE 1

---

Au règlement de zonage 2009-89, le cahier de spécifications sera modifié afin d'autoriser l'exploitation de carrière dans les zones 3-A et 12-A, ceci en ajoutant au cahier de spécifications la lettre B dans Industrie à la ligne Id, industrie extractive, pour les zones 3-A et 12-A.

---

#### ARTICLE 2

---

Au cahier de spécifications, enlever l'usage « Ce » hébergement et restauration dans la zone 36-C et ajouter, dans cette même zone, l'usage « le » équipement d'utilité publique.

---

#### ARTICLE 3

---

Au cahier de spécifications, enlever la colonne relative à la zone 34-P qui sera aussi enlevée sur la carte de zonage pour agrandir la zone 36-C ainsi que les zones 30-H et 33-H, le tout tel que montré sur le plan en annexe.

---

#### ARTICLE 4

---

La carte accompagnant le règlement de zonage 2009-89 sera modifiée pour :

- agrandir la zone 36-C à même la 33-H en y incluant le terrain de la Société Immobilière Irving.
- agrandir la zone 30-H à même les zones 33-H et 34-P pour y inclure tout le terrain de la résidence qui borne la limite du lot 156-P.
- modifier à même la zone 18-A la limite nord des zones 30-H, 33-H, 36-C, 37-H et 38-I pour se conformer à la limite de la zone provinciale agricole.

---

#### ARTICLE 5

---

Ajouter dans la ligne usage spécifiquement autorisé, à la grille de spécifications, l'usage « station d'épuration » pour la zone 18-A.

---

#### ARTICLE 6

---

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Note : Monsieur Yves Côté, conseiller municipal, s'abstient de prendre part à ces délibérations, étant sujet à un intérêt éventuel dans le dossier.

Adopté à la majorité des conseillers présents.

---

Serge Forest, maire

---

Guy Bérubé  
Directeur général

11.05.7.

#### Comptes du mois et rapports administratifs

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 30/04/2011 :	212 325,99 \$
Déboursés directs d'avril 2011 :	19 404,88 \$

Sur proposition de monsieur Normand Côté, il est adopté unanimement que ces comptes soient approuvés et que les déboursés inhérents soient autorisés.

11.05.8.1.

#### Session de formation destinée aux élus portant sur le comportement éthique

Considérant l'obligation pour les municipalités d'adopter un code d'éthique et de déontologie au plus tard le 2 décembre 2011 et ce, en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (projet de loi n° 109);

Considérant l'obligation pour l'ensemble des élus municipaux de prendre part à une session de formation portant sur l'éthique et la déontologie appliquée au domaine municipal;

Considérant que plusieurs activités de formation sont prévues, à cet égard, dans le Bas-Saint-Laurent, dont l'une dans la municipalité de Cacouna, le

16 septembre 2011;

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte procède à l'inscription de l'ensemble de ses élus à la formation qui sera dispensée à Cacouna, le 16 septembre 2011. Les frais d'inscription par participant sont de 80 \$ (plus taxes) et la durée est de 9 h à 16 h.

**11.05.8.2. Programme de développement local - Réclamation de mai 2011**

Il est proposé par monsieur Normand Côté et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte verse la somme de 10 403,95 \$ à la corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte en guise de contribution au programme de développement local (versement numéro 2). Ce montant comprend 300,00 \$ à titre de remboursement de droits de mutation immobilière, 7 603,95 \$ à titre de subvention de taxes liée à des travaux de construction et de rénovation et 2 500,00 \$ lié au programme d'encouragement à la restauration patrimoniale.

**11.05.8.3. Décompte progressif n° 6 - Projet de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts - Phase II**

Considérant le décompte soumis par l'entrepreneur général « Les Constructions de l'Amiante inc. » au montant de 310 197,71 \$ couvrant les travaux réalisés au cours de la période du 24 décembre 2010 au 25 février 2011;

Considérant la recommandation formulée par la firme d'ingénieurs-conseils Roche;

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte autorise le versement du montant exigé, soit 310 197,71 \$.

**11.05.8.5. Offres de service - Étude de faisabilité sur le potentiel d'implantation d'un réseau de chauffage à la biomasse**

Considérant que la municipalité de L'Isle-Verte souhaite explorer les possibilités de convertir certains systèmes de chauffage publics à la biomasse;

Considérant qu'une analyse de faisabilité est nécessaire afin d'évaluer les avantages et inconvénients d'un tel projet de chaufferie collective;

Considérant les possibilités à ce qu'une telle étude soit admissible à une aide financière de l'Agence de l'Efficacité Énergétique;

Considérant que deux propositions de services ont été soumises à la municipalité, dont :

- |                                 |                        |
|---------------------------------|------------------------|
| ➤ Raymond Chabot Grant Thornton | 18 500 \$ (plus taxes) |
| ➤ R+O Énergie                   | 13 120 \$ (plus taxes) |

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement :

Que la municipalité de L'Isle-Verte confirme qu'elle accepte la proposition soumise par l'entreprise R+O Énergie au montant de 13 120 \$ (plus taxes);

Que demande soit déposée à l'Agence d'Efficacité Énergétique pour l'obtention d'une aide financière relative à l'étude ci-haut mentionnée;

Que le maire, monsieur Serge Forest, soit autorisé à signer toute demande d'aide financière liée à ce projet.

11.05.8.6.

Étude de faisabilité sur le potentiel d'implantation d'un réseau de chauffage à la biomasse - Demande de contribution financière dans le cadre du pacte rural

Considérant que la municipalité de L'Isle-Verte procède à des démarches visant à évaluer l'utilisation potentielle de nouvelles sources d'énergie;

Considérant que l'usage de la biomasse semble une alternative intéressante à explorer;

Considérant que la municipalité a demandé des propositions de services afin de faire réaliser une étude de faisabilité pour un projet de chaufferie collective à la biomasse;

Considérant que l'entreprise R+O Énergie a déposé l'offre la plus avantageuse pour mener à terme une telle étude, soit de 13 120 \$ (plus taxes);

Considérant que les résultats de cette analyse peuvent être applicables et partagés à d'autres organismes de la MRC de Rivière-du-Loup;

Considérant que cette démarche rend la municipalité admissible à une aide financière de la part de l'Agence de l'Efficacité Énergétique du Québec, participation pouvant atteindre 75% du coût de cette étude;

Considérant que la municipalité est disposée à s'impliquer financièrement dans ce projet;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Gagnon et adopté unanimement :

Que la municipalité de L'Isle-Verte sollicite une contribution financière de la part de la MRC de Rivière-du-Loup, par l'entremise du pacte rural, au montant de 2 200 \$, ce qui représente la moitié du coût résiduel net.  $((13\ 120 \$ + TVQ\ 1\ 170,96\$) - 9\ 840 \$ (contribution\ A.E.E.) \times 50\%)$ .

Que copie de cette étude soit remise à la MRC de Rivière-du-Loup advenant une confirmation de contribution du pacte rural.

11.05.10.

Levée de la séance

À 21 h 20, il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement que la séance soit levée.

---

MAIRE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER